

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 791

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Therry et M. Ravier

ARTICLE 16 TER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« un an »

les mots :

« trois ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les examens en vue d'attester de la virginité sur une personne mineure doivent être condamnés plus sévèrement.